



[👉 CLIQUER ICI POUR ÉCOUTER CETTE INFOLETTRE 👈](#)

Infolettre mars 2024

ACTUALITÉ

Le grand moment est enfin arrivé ! 😊

Les inscriptions pour l'événement du 30 mai, « *Le BSDQ dans la Capitale-Nationale* » sont ouvertes. Faites vite, les places sont limitées ! 🗨️

[Ça m'intéresse !](#)



En effectuant une recherche de projet dans la TES, vous est-il déjà arrivé que le résultat de celle-ci vous donnait l'impression de voir 2 projets identiques à l'écran? Non, vous ne voyez pas double, et attention, ces 2 projets ne sont pas identiques ! Commençons par identifier les différents types de projets qui peuvent être ouverts au BSDQ :

- **LE PROJET MAÎTRE:** Ce projet dépose **3 jours ouvrables** avant la clôture des [entrepreneurs généraux](#). L'ensemble des spécialités assujetties est

disponible pour le dépôt des soumissions.

- **LE PROJET LIÉ:** Ce projet dépose également **3 jours ouvrables** avant la clôture **des entrepreneurs généraux**. En revanche, seules la ou les spécialités n'ayant pas reçu de dépôt sur le projet maître y sont disponibles et il faut qu'un report de date ait eu lieu pour permettre son ouverture.
- **LE PROJET A:** Ce projet dépose **2 jours ouvrables** avant la fermeture **des entrepreneurs spécialisés** au BSDQ sur le projet maître. Seules les spécialités identifiées comme étant sous la responsabilité d'une autre spécialité seront disponibles au dépôt.

Les projets «A» ou sous-projets

À la lecture des documents de soumission d'un appel d'offres, il est possible que **certaines travaux spécialisés** soient sous la responsabilité d'une autre entreprise spécialisée, plutôt que d'être sous la responsabilité de l'entrepreneur général.

À titre d'exemple, un **entrepreneur général** peut recevoir des **soumissions en plomberie** sur un projet et **l'entrepreneur en plomberie** reçoit lui-même des soumissions en **isolation de plomberie et chauffage** sur le même appel d'offres. Les soumissions en isolation de plomberie et chauffage ne peuvent donc pas être adressées aux entrepreneurs en plomberie sur le projet maître. **Un sous-projet ou « projet A »** doit alors être inscrit au BSDQ pour permettre le dépôt des soumissions en isolation de plomberie et chauffage avant le dépôt des soumissions en plomberie. Comme le démontre l'image ci-dessous, le numéro de projet est quasi-identique, mais **la date de dépôt au BSDQ est différente**. Les spécialités disponibles sur le « projet A » sont également bien identifiées dans la description.

Projet BSDQ	Description	Clôture BSDQ ▲
M-0002-24	Centre de services scolaire des Jeunes - #1234 - Construction de la nouvelle école des Petits génies au 1234, rue des Étudiants à Montréal.	2024/03/19 15:00
M-0002-24-A	Centre de services scolaire des Jeunes - #1234 - Construction de la nouvelle école des Petits génies au 1234, rue des Étudiants à Montréal. (ISOLATION DE PLOMBERIE / CHAUFFAGE - ISOLATION DE VENTILATION / CLIMATISATION)	2024/03/15 15:00

Ce type de projet **n'est pas ouvert automatiquement par le BSDQ** et une procédure bien précise doit être respectée pour ce faire. Il est important de préciser qu'un sous-projet dépose au BSDQ **2 jours ouvrables avant la fermeture du projet maître**, qui lui, dépose **3 jours ouvrables avant la fermeture chez le maître de l'ouvrage**. Comme le démontre l'image ci-dessous et, à titre d'exemple, si un projet dépose pour les généraux un vendredi, les sous-traitants (Plomberie, ventilation, etc.) déposeront au BSDQ le mardi et les sous-sous-traitants (isolation mécanique) déposeront le vendredi de la semaine précédente.



Les entrepreneurs spécialisés doivent donc agir rapidement pour qu'un sous-projet soit ouvert au BSDQ. **Voici les grandes étapes à suivre :**

- Le demandeur doit faire parvenir une demande d'ouverture de projet au BSDQ en **fournissant les informations qui démontrent qu'une discipline est sous la responsabilité d'une autre;**
 - Les documents de soumission fournis doivent **démontrer clairement** quels travaux sont sous la responsabilité de quel entrepreneur spécialisé;
 - En cas d'ambiguïté, le BSDQ peut faire des vérifications auprès des professionnels impliqués sur le projet. **Sans retour de leur part, aucun sous-projet ne sera ouvert;**
- Les spécialités les plus fréquentes pour ce type de demande sont l'isolation de plomberie et chauffage, l'isolation de ventilation/climatisation, les contrôle/ commande à bas voltage, les gaz médicaux, l'instrumentation et l'alarme incendie;
- Par année, le BSDQ reçoit approximativement 300 demandes d'ouverture de sous-projets.

IMPORTANT

L'ouverture d'un sous-projet entraîne certains délais et ceux-ci sont à prendre en considération, notamment lorsqu'il est question de report de date. Il est finalement important de rappeler aux **entrepreneurs spécialisés qui agissent à**

titre d'entrepreneur général sur certains projets d'être vigilants et de s'assurer de vérifier l'existence d'un sous-projet pour effectuer sa prise de possession sur le bon projet dans les délais prévus.

Les projets « L » ou projets liés

Un projet lié est la continuité du projet maître pour les spécialités pour lesquelles il n'y a pas eu de dépôt de soumission. Les soumissions pour ces projets sont destinées aux entrepreneurs généraux, tout comme elles le sont sur les projets maîtres.

Il est possible de **demander au BSDQ l'ouverture d'un projet lié** lorsque les conditions suivantes sont rencontrées :

- Le projet maître est fermé au BSDQ pour les entrepreneurs spécialisés, **mais un report de la date des généraux est émis**;
- La nouvelle date de clôture chez le maître de l'ouvrage permet un délai de 3 jours ouvrables entre celle-ci et la date de dépôt des soumissions au BSDQ;
- **Aucune soumission** n'a été reçue dans une ou plusieurs spécialités;

Le projet lié n'a donc pas la même date de dépôt au BSDQ que son projet maître, mais a la même date de clôture chez le maître de l'ouvrage.

Lorsqu'un projet lié est ouvert au BSDQ :

- Un message projet est affiché dans la TES;
- Tous les **entrepreneurs généraux** s'étant **inscrits intéressés** sur le projet maître, ayant fait **une demande J-7** ou une **prise de possession** au moment où le projet lié est ouvert sont avisés. Si ces actions sont faites par l'entrepreneur général après l'ouverture du projet lié, celui-ci n'est pas avisé.
- Un rapport de compilation distinct est disponible pour les entrepreneurs.

N'hésitez pas à contacter notre Service aux usagers pour de plus amples renseignements sur l'un des sujets couverts dans cette infolettre.